



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE LANDAISE

1600 Avenue du Président Kennedy – BP 201
40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex
Tél. : 05 58 46 50 89 / Fax : 05 58 06 17 45 / E-mail : contact@ffcl.fr

4-2

DÉCLARATION D'UNE COURSE LANDAISE AVEC TAUREAU(X) ET/OU NOVILLO(S)

A renvoyer avant le 31 mars 2020

1- NOM DE L'ORGANISATEUR

Nom (club affilié à la FFCL) :

Adresse :

Code Postal : /_/_/_/_/_/_/ Ville :

Nom du Président :

☎ Président : /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_ /_/_/_

2 - VILLE où se déroulera la course :

3 - DEPARTEMENT :

4 - DATE de la course :

5 - HEURE de la course :

6 - GANADERO :

7 - CUADRILLA :

8 - MUSIQUE :

9 - DEBISAIRE :

10 - TYPE DE COURSE : Course Festival

11 - MODALITES FINANCIERES : Cotisation à la FFCL :

Tarif unitaire

Nombre de sortie de taureaux en piste :

X

=

Cette participation sera validée par une commission

TOTAL :

12 - ASSURANCES : Risque intempéries : OUI NON (cocher la mention et remplir l'imprimé 8, si OUI)

L'organisateur de la Course Landaise s'engage à respecter les règles de sécurité énoncées ci-dessous :

- Arènes conformes à la réglementation départementale en vigueur (directives de la réglementation à la Préfecture)
- Cotisations URSSAF, elles sont à régler après la Course à l'aide de l'imprimé 7-1.

13 - CALENDRIER OFFICIEL de la FFCL : Quantité de calendriers souhaitée par votre club :

Souhaite : les recevoir les récupérer

14 - DISPOSITIF MEDICAL : Faire signer la convention 6 bis par le médecin responsable de la course et le retourner au plus tard 1 mois avant la course.

- **Médecin OBLIGATOIRE** : Nom Prénom Téléphone
- **Facultatif** : Dispositif complémentaire de secours type SAMU, Peon, ... (laissé à la libre appréciation du médecin responsable et de l'organisateur)
Structure Nom du contact Téléphone

**Cachet et Signature du Maire
du lieu de la course**

Date :

**Cachet et Signature du Maire
(du lieu de repli en cas de pluie)**

Date :

Cachet et Signature de l'Organisateur

Date :

Les membres du club organisateur ne sont pas assurés pour participer aux manipulations des vaches.

Le médecin et les secouristes sont couverts par leur propre assurance.

Les accidents de trajet doivent être couverts par l'assurance automobile individuelle.



Sécurité des mineurs :

En aucun cas, les mineurs ne sont assurés en piste. Il convient de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance que ce risque soit effectivement prévu.

Présence en piste de personnes non assurées :

Personnalités, musiques, divers, la FFCL recommande que cela ne soit pratiqué que dans des arènes où il existe une double porte pour accéder aux loges des vaches, ou bien une porte à double fermeture (loquet+barre transversale).

Merci de nous indiquer le tarif que vous allez mettre en place afin de pouvoir renseigner les personnes qui nous le demandent :

Adultes : Enfants : Gratuité jusqu'à :